

Les Energies Renouvelables Au Maroc

1. Potentiel d'énergies renouvelables:

Le Maroc dispose de gisements importants en énergies renouvelables, notamment pour le solaire et l'éolien en particulier au niveau des zones côtières qui portent sur 3 500 km :

- **Solaire** : Un rayonnement moyen de 5 kWh/m²/j ;
- **Eolien** : Un potentiel éolien de plus de 6000 MW
- **Petite Hydraulique** : Un potentiel significatif pour les microcentrales hydrauliques : plus de 200 sites exploitables;
- **Biomasse** : 9 millions d'hectares de forêts;

2. Les projets réalisés

2.1. L'éolien :

- **Parc de Abdelkhalak Torres**
 - Situation géographique : 40 km à vol d'oiseau à l'Est de la ville de Tanger
 - Puissance installée : 50.4 MW
 - Productible annuel moyen : 226 GWh/an
 - Mise en service : 29 août 2000
- **Parc expérimental**
 - Situation géographique : 40 km à vol d'oiseau à l'Est de la ville de Tanger
 - Puissance installée : 3.5 MW
 - Productible annuel moyen : 14.5 GWh/an
 - Mise en service : 24 octobre 2000
- **Parc de Essaouira**
 - Situation géographique : Cap Sim (15 km au sud d'Essaouira)
 - Puissance installée : 60 MW en exploitation
 - Productible annuel moyen : 200 Gwh/an
 - Mise en service : en 2007

2.2. Solaire

- **Solaire photovoltaïque non connecté au réseau**
 - Electrification de 3163 douars comportant 44.719 foyers par kits solaires individuels dans le cadre du PERG à fin 2007 ;
- **Solaire photovoltaïque connecté au réseau**
 - Installation de la centrale à Tit Mellil constituée de 1024 panneaux solaires d'une puissance totale de l'ordre de 50 KW a été inaugurée en 2007. Cette centrale débite l'énergie produite sur le réseau national.
 - Installation d'une centrale de 150 KWc à l'aéroport Med V.
- **Solaire thermique : Chauffe-eau solaires (PROMASOL)**
- Installation de 240 000 m² de capteurs solaires
- Mise en place du fonds de garantie de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (FOGEER), destiné à garantir les crédits d'investissement consentis par les établissements de crédit.

➤ Thermo - Solaire

La centrale thermo- solaire à cycle combiné de Ain Beni Mathar représente un nouveau moyen de production combinant l'énergie primaire d'origine fossile et les énergies renouvelables. D'une puissance de 472 MW dont 20 MW d'origine solaire, cette centrale, (mise en service en 2009).

3. Les projets en cours de réalisation

▪ Parc de Tanger

- Situation géographique : entre Tanger et Tétouan
- La Puissance installée : 140 MW
- Le Productible moyen annuel : 526,5 GWh/an ;
- Mise en service prévisionnelle: 2009

▪ Centrale thermo- solaire à cycle combiné de Ain Beni Mathar

- Représente un nouveau moyen de production combinant l'énergie primaire d'origine fossile et les énergies renouvelables
- Puissance installée de 472 MW dont 20 MW d'origine solaire
- Mise en service en 2009.

3.1. Programme EnergiPro

- Offre la possibilité aux autoproducteurs de produire leur électricité à partir des énergies renouvelables, en acheminant sur le réseau de transport l'électricité à partir des sites de production vers les sites de consommation;
- L'excédent de production est racheté par l'ONE à un tarif préférentiel de + 20 % par rapport à l'autoproduction par des moyens d'autoproduction non renouvelables.
- Plusieurs industriels se sont regroupés en consortium pour totaliser des puissances en adéquation avec les gisements éoliens .

4. Perspectives :

4.1. L'éolien : potentiel de 1000 MW à l'horizon 2012

Programme 1000 MW

- Le Parc éolien de Tarfaya d'une puissance totale de 300 MW ;
- Le Parc éolien de Touahar Taza d'une puissance totale de 100MW ;
- Le Parc éolien de Laâyoune d'une puissance totale de 240MW ;
- Le Parc éolien de Fom El oued (région de Laâyoune) d'une puissance totale de 200MW ;
- Le Parc éolien de Tanger Sendouk d'une puissance totale de 60MW.

4.2. Solaire

▪ Solaire thermique (production d'eau chaude sanitaire)

- Installation de 240000 m² de chauffe eau solaires (CES) à l'horizon 2012 pour atteindre l'objectif de 440 000 m²;

▪ Solaire photovoltaïque

- Réalisation de projets pilote de microcentrales photovoltaïques chez les particuliers; qui débiteront sur le réseau Basse Tension ;
- Intégration du PV au niveau des applications énergétiques décentralisées, à Hauteur de 10 MW en 2012 et 80 MW à l'horizon 2020 ;

5. Mesures d'accompagnement

Pour accompagner le secteur des énergies renouvelables, un projet de loi relative à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à la restructuration du Centre de Développement des Energies Renouvelables a été élaboré et est actuellement en phase de finalisation. Ce projet a pour objet d'assurer un développement durable de la fourniture d'énergie, de réduire le coût de l'approvisionnement énergétique pour l'économie nationale, de lutter contre le changement climatique et de développer la technologie de valorisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

D'un autre côté, en vue de permettre d'augmenter la capacité d'autoproduction des industriels, un projet de texte réglementaire portant sur le relèvement du plafond de l'autoproduction de 10 MW à 50 MW avec la possibilité d'accès au réseau a été adopté et rentre en vigueur dès sa publication au bulletin officielle .